

02-05-2016 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 2 mai 2016, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Gilbert Gauvin, Roland St-Pierre, Langis Joubert, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Le conseiller Richard Fournier est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2016
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) Rapport d'inspection émis en 2015
 - b) Clôture – Terrain de jeu
6. Invitations
 - a) Inauguration de la galerie des députés du comté de Matapédia
 - b) SADC
 - c) RQF
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Les Voix de la Vallée
 - b) Les Amiramis de la Vallée inc.
 - c) Tournoi de golf Sébastien Caron
8. Dépôt des états financiers 2015
9. Maire-suppléant et substitut
10. Autorisation de signature du maire-suppléant
11. Mise à jour – Dossiers des élus
12. Renouvellement de l'entente avec Mme Jessy Boulanger
13. Proclamation
Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017
14. Achat de matériels / Facturation
15. Règlement n° 208 modifiant le règlement n°181 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
16. Renouvellement entente Croix-Rouge
17. Contribution annuelle Croix-Rouge 2016-2017
18. Collectes supplémentaires des matières organiques
19. Achat de matériels de voirie
20. Demande de soumission – Cheminée fournaise
21. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
Phase III
22. Appui au projet de la Bibliothèque de Saint-Cléophas
23. Autorisation de signature
Responsable de la Bibliothèque de Saint-Cléophas
24. Soumission de Construction L.F.G. inc. – mise aux normes du puits #2
25. Mandat à la MRC – Service de génie
26. Mandat à la MRC – Service de d'aménagement et d'urbanisme
27. Achat de matériels pour le traitement de surface – route Melucc
28. Panneaux d'identification – bâtisses municipales
29. Demande de soumission – relocalisation des locaux à l'Hôtel de Ville
30. Attestation à la règlementation municipale – Chemin de Saint-Rémi
31. Tirage de 2 bénévoles – souper concert du Camp musical
32. Certificat cadeau –Fêtes des Mères
33. Suivi - mise aux normes des puits
34. Suivi de dossiers
35. Divers: a) b) c) d)
36. Questions de l'assemblée
37. Levée de la réunion

67-16**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: mise aux normes du puits #2 – percer mur de bloc, achat d'une glissade et police. Le point divers reste ouvert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

68-16**Adoption du procès-verbal du 4 avril 2016**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le procès-verbal du 4 avril 2016 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

69-16**Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Hydro-Québec, #654101402941, éclairage public	180.35
Télus, #5361347, Centre P-É.ST-P. au 4 avril 2016	78.50
Télus, #5363101, camping au 10 avril 2016 (janv.)	203.85

COMPTES NON PAYÉS

9093-7517 Qc inc., #140694, cellulaire	137.97
Bonichoix, #217896-469865-472161, caisses d'eau	27.62
Boulangier Alain, 3 ^{ième} vers. déneigement cours mun.	420.81
Boulangier Alain, ouverture des cours sur appel	586.40
Conciergerie d'Amqui, #125817, 3 collectes avril 2016	1 174.88
Ent. Clermont Gauvin, 6 ^{ième} vers. déneigement chemin	17 596.47
Ent. Clermont Gauvin, bois de chauffage	4 495.52
Ent. Clermont Gauvin, soufflage fonte des neiges	781.83
Exc. Marcel Perreault, #4311, pelle et tracteur route Melucq	482.90
Fonds d'information sur le territoire, #201600718003, mutation	4.00
Fournier Anicet, #40, déneigement bois de chauffage	23.04
Fournier Yvon, fact. du 5 avril au 15 mai, remplir convoyeur	517.39
Joubert Langis, #16, déplacement Amqui (Chemin St-Rémi)	28.00
Joubert Langis, #17, dépl. St-Léon (Réseau des acteurs dév.)	40.00
Mallette, #640254-640255, hon. amort. immo et états fin. 2015	5 058.90
MRC Matapédia, #16082, formation Gonet	150.00
Page Jaunes, #16-2735073, publicité avril	44.51
St-Pierre Katie, #1, 2 frais dépl. Amqui (comptable et form. Gonet)	56.00
Télus, #5363023, hôtel de ville au 28 avril 2016	215.85

Au point 5a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil et la population qu'un rapport d'inspection municipale a été déposé par M. Bruno Caron indiquant que 23 permis et 27 certificats ont été émis durant l'année 2015.

70-16**Clôture – Terrain de jeu**

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont demandé à la municipalité pour enlever la clôture autour du terrain de jeu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris information auprès de la MMQ;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ informe le conseil qu'il est possible d'enlever la clôture mais que si des rues passantes sont adjacentes aux jeux il serait préférable de ne pas le faire;

Par conséquent, il est proposé par Langis Joubert et résolu que suite aux informations reçues le conseil décide de ne pas enlever la clôture. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

71-16 **Inauguration de la galerie des députés du comté de Matapédia**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate et autorise Jean-Paul Bélanger, maire, à représenter la municipalité de Saint-Cléophas lors de l'inauguration de la galerie des députés du comté de Matapédia qui aura lieu le 5 mai prochain à l'Hôtel de Ville d'Amqui. La municipalité remboursera le frais de déplacement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 6b de l'ordre du jour, j'informe le conseil que le maire est invité à l'assemblée générale annuelle de la SADC qui aura lieu le 4 mai prochain à Sayabec. M. le maire et aucun membre du conseil ne sera présent.

72-16 **RQF**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate et autorise Langis Joubert, conseiller, à assister à la rencontre du comité régional famille qui se tiendra le 17 mai prochain à 19h à Amqui. La municipalité s'engage à rembourser les frais de déplacement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 7a de l'ordre du jour, j'informe le conseil que Les Voix de la Vallée et Le Chœur Clef de Sol feront un concert printanier «Longue Distance» le 14 mai prochain à Amqui et qu'il est possible d'acheter des billets au coût de 22\$ chacun. Le conseil n'achète pas de billet.

73-16 **Les Amirams de la Vallée inc.**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal accepte de faire un don de 50\$ aux Amirams de la Vallée pour leur 37^{ième} campagne de financement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 7c de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que le comité organisateur du Tournoi de golf Sébastien Caron les invite à leur 9^{ième} édition qui aura lieu le 30 juin prochain, au Club de Golf Revermont d'Amqui. Il demande un appui financier par le biais d'une commandite de 100\$ incluant l'identification d'un trou de golf ainsi qu'un laissez-passer pour le souper. La demande est refusée.

74-16 **Dépôt des états financiers 2015**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu par le conseil municipal que la directrice générale dépose le rapport financier pour l'année 2015 en cette réunion. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

75-16 **Maire-suppléant et substitut**

CONSIDÉRANT QUE deux articles de loi encadrent le remplacement du maire en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou pendant la vacance de cette charge;

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du *Code municipal* prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* précise toutefois que « [...] Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres. 1993, c. 65, a. 71; 1999, c. 40, a. 202; 2001, c. 25, a. 149.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu:

1. de nommer monsieur Normand St-Laurent à titre de maire-suppléant du 7 juin 2016 au 9 janvier 2017;
2. de nommer monsieur Normand St-Laurent à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote ;

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

76-16

Autorisation de signature du maire-suppléant

Proposé par Langis Joubert et résolu que monsieur Normand St-Laurent, maire-suppléant, soit autorisé à signer les chèques en l'absence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia du 7 juin prochain jusqu'à ce que le maire-suppléant suivant signe tous les documents nécessaires pour qu'il soit en fonction officielle. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

77-16

Mise à jour – Dossiers des élus

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que monsieur Jean-Paul Bélanger, maire fasse une mise à jour de la responsabilité de chaque élu. M. le maire décide de modifier seulement le dossier du chemin, c'est donc Normand St-Laurent qui sera conseiller responsable et Langis Joubert sera substitut. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

78-16

Renouvellement du contrat de travail de Mme Jessy Boulanger

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas renouvelle le contrat de travail de Madame Jessy Boulanger du 2 mai 2016 au 3 mai 2017. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

79-16

Proclamation

Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Semaine de la Santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème «7 astuces pour être bien dans sa tête»;

CONSIDÉRANT que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Que la Santé mentale Québec – Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne «etrebiendanssatete.ca»;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire (www.smq-bsl.org);

- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que Jean-Paul Bélanger, maire, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Saint-Cléophas et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des «7 astuces pour être bien dans sa tête». Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

80-16 **Achat de matériels / Facturation**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à payer la facture de Sécurité Berger au montant de 1 599.99\$ taxes comprises pour le Comité des Loisirs et la facture d'Accent au montant de 3 380.00\$ taxes comprises pour le Comité de l'Avenir. Une facture sera remise aux 2 comités pour le remboursement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

81-16 **Règlement n° 208 modifiant le règlement n° 181 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

ATTENDU QUE le conseil municipal est dans l'obligation de modifier le règlement 181 concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Langis Joubert et résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit:

1. L'article 2 du règlement n° 181 est remplacé par le suivant:
 2. *À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.*
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

82-16 **Renouvellement entente Croix-Rouge**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ladite entente. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

83-16 **Contribution annuelle Croix-Rouge 2016-2017**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de payer la contribution pour les services aux sinistrés Croix-Rouge au montant de 150\$ pour l'année 2016-2017. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

84-16 **Collectes supplémentaires des matières organiques**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des matières organiques se termine en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cléophas ajoute 4 collectes supplémentaires par année en septembre et octobre;

CONSIDÉRANT QUE le coût additionnel est de 700\$ par année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas ajoute 4 collectes supplémentaires par année pour les matières organiques en septembre et octobre et ce jusqu'en 2020. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

85-16

Achat de matériels de voirie

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas achète une scie à béton au coût de 1 325\$ et une génératrice au coût de 439\$ plus les taxes applicables. Ces outils seront achetés chez Sécurité Berger inc. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

86-16

Achat de matériels de voirie

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas achète un compacteur au coût de 1 850\$ plus les taxes applicables. Cet outil sera acheté chez Équipement Belzile. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

87-16

Demande de soumission – Cheminée fournaise

Considérant que la cheminée de la fournaise est brisée et dangereuse;

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate et autorise Jessy Boulanger, employée municipale à demander des soumissions auprès d'entrepreneur pour une cheminée en stainless de 35 pieds avec un capuchon et un pare-étincelle. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

88-16

**Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
Phase III**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu:

- QUE la municipalité de Saint-Cléophas autorise la présentation du projet de surface multisport au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Cléophas à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la municipalité de Saint-Cléophas désigne madame Katie St-Pierre, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

89-16

Appui au projet de la Bibliothèque de Saint-Cléophas

Considérant que la Bibliothèque de Saint-Cléophas fait une demande au pacte rural pour réaménager le local de la bibliothèque;

Par conséquent, il est proposé par Langis Joubert et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas appui le projet et accepte de verser un montant de 2 000\$ en mise de fond sur une période de 2 ans, soit, 1 000\$ en 2016 et 1 000\$ en 2017. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

90-16

Autorisation de signature

Responsable Bibliothèque St-Cléophas

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque de Saint-Cléophas fait une demande au pacte rural pour réaménager le local de la bibliothèque;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate et autorise la responsable de la bibliothèque, madame Hélène Dumont à signer tous les documents nécessaire au projet de réaménagement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

91-16

Soumission de Construction L.F.G. - mise aux normes de puits #2

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de Construction L.F.G. inc. au montant de 1 837\$ plus les taxes applicables concernant l'ajout d'une pompe dans le dossier de la mise aux normes de puits #2. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

92-16

Mandat à la MRC de La Matapédia - Service de génie

Considérant que la municipalité est dans l'obligation de faire une mise à jour annuelle de son plan d'intervention en inspectant son réseau d'égout sanitaire et pluvial;

Considérant que l'obligation est pour les réseaux d'égout sanitaire et pluvial de plus de 50 ans;

Considérant que le réseau de la municipalité a été construit en 1978 et qu'il a 38 ans;

Par conséquent, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il lance l'appel d'offre pour l'inspection de 10% de notre réseau d'égout sanitaire. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

93-16

Mandat à la MRC de La Matapédia - Service d'aménagement et d'urbanisme

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal demande une offre de service au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia afin de modifier certains règlements et ajouter une clause à l'entente concernant l'inspecteur en bâtiment de la municipalité. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Les modifications à apporter sont les suivantes:

- Remplacer l'article 7.5.6 du règlement de zonage 164-04 concernant les normes relatives aux piscines privées extérieures par le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles;
- Adopter un règlement afin qu'un contribuable puisse remplacer un revêtement extérieur dérogatoire par le même matériel si c'est considéré comme une droit acquis;
- Modifier l'emplacement de la projection du parc de maison mobile tel que déjà discuté avec M. Frédéric Desjardins, urbaniste au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia en 2015;
- Donner le pouvoir à l'inspecteur en bâtiment afin qu'il puisse émettre des billets d'infraction aux contribuables non-conforme à la réglementation municipale;

94-16

**Achat de matériels pour le traitement de surface
route Melucc**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise Jessy Boulanger, employée municipale à prendre information auprès de la MRC de La Matapédia et/ou de la municipalité de Val-Brillant concernant:

- la façon d'évaluer combien il faut acheter de litre d'émulsion selon les réparations à faire;
- la façon de poser le traitement de surface dans les endroits à réparer.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

95-16

Panneaux d'identification – bâtisses municipales

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de M. Daniel Roussel concernant les panneaux d'identification des bâtiments municipaux. Les choix du conseil municipal et le prix plus les taxes applicables qui comprend la conception, la fabrication et l'installation se lit comme suit:

PANNEAU EXTÉRIEUR

Hôtel de Ville: 8 X 4 pieds: 795\$

Centre Philippe-Émile St-Pierre: 8 X 4 pieds: 795\$

Garage municipal: 6 X 3 pieds: 595\$

PANNEAU INTÉRIEUR (12 X 6 pouces)

Bibliothèque de St-Cléophas, La petite craie blanche: 50\$

Salle du conseil municipal, Salle Ludger Desjardins: 50\$

Musée Patrimonial de St-Cléophas, Salle Marc-André Joubert: 50\$

Cercle de Fermières de St-Cléophas, Salle Gilberte P. Gagnon: 50\$

Bureau municipal: 50\$

Haut du bâtiment, 352, Principale: Salle d'office Cléophas Saindon: 50\$

Bas du bâtiment, 352 Principale: Salle Gérard Côté: 50\$

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

96-16

Demande de soumission – relocalisation des locaux - Hôtel de Ville

Proposé par Langis Joubert et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise Gilbert Gauvin à faire 2 demandes de soumission pour la relocalisation de certains locaux à l'Hôtel de Ville. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

97-16

Attestation à la réglementation municipale – Chemin de Saint-Rémi

Proposé par Normand St-Laurent et résolu qu'après vérification la municipalité de Saint-Cléophas confirme que les établissements agissant comme centre d'hébergement sur son territoire, dans le cadre du Chemin de Saint-Rémi, sont conformes à la réglementation municipale d'urbanisme en regard des usages permis. Toutefois, cette attestation n'enlève en rien l'obligation de vérifier la conformité auprès de la CPTAQ et chaque propriétaire d'un centre d'hébergement doit prendre rendez-vous auprès de l'inspecteur en bâtiment afin d'avoir les permis nécessaires. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

98-16

Tirage de 2 bénévoles – souper concert du camp musical

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire demande à un citoyen dans la salle de tirer les 2 billets pour le souper concert du camp musical;

CONSIDÉRANT QUE les 2 bénévoles ayant été pigées sont mesdames Thérèse Soucy et Ginette Turcotte tous les 2 du Cercle de Fermières;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Langis Joubert et résolu que Jean-Paul Bélanger, maire donne le billet de madame Soucy à son mari présent dans la salle, monsieur Gilbert Sirois et remet également le billet à madame Turcotte. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

99-16

Certificat cadeau – Fêtes des Mères

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas remettre un certificat cadeau de la pharmacie Hallé & McNicoll de 25\$ lors de la messe pour la Fête des Mères qui aura lieu le samedi 7 mai prochain. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Suivi de dossier des élus

Gilbert Gauvin:	Rien pour ce mois-ci
Richard Fournier:	Absent
Roland St-Pierre:	Rien pour ce mois-ci
Langis Joubert:	Une rencontre du Réseau des acteurs en développement a eu lieu et il devrait y avoir 1 responsable par municipalité pour accueillir les nouveaux arrivants.
Normand St-Laurent:	Le souper du Chemin de St-Rémi a amassé un bénéfice net de 1 550\$ et lorsque la vente de chocolat sera terminée, sa donnera un profit net de 240\$. Il remercie les Hébergeurs pour leur bénévolat. Les profits serviront pour les rencontres futures et l'achat de matériel sur le trajet des marcheurs.
Réjean Hudon:	Rien pour ce mois-ci
Jessy Boulanger, empl:	Galonnage de mars: 281 gallon/jour/résidence Galonnage d'avril: 284.5 gallon/jour/résidence

100-16

Mise aux normes du puits #2 – percer mur de bloc

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte que Décartecq perce le mur de bloc à la station de pompage afin d'y installer la ventilation pour un montant de 405\$ plus les taxes applicables. La plaque de finition devra être en stainless ou en aluminium pour ne pas qu'il y ait de rouille après quelque temps. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

101-16

Achat d'une glissade – Terrain de jeu

CONSIDÉRANT QUE la glissade installée après la maison en bois au terrain de jeu est brisée et dangereuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas achète une glissade au coût de 219.99\$ plus les taxes applicables chez Clérobéc. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 35c de l'ordre du jour, le maire informe la population qu'une rencontre avec le directeur de la SQ d'Amqui ira à une séance des maires afin de donner un compte rendu des effectifs sur chaque territoire et pourquoi il n'y en a pas plus.

102-16

Demande au Ministère des Transports

Considérant que le 16 juin 2015, la municipalité de Saint-Cléophas a reçu une lettre du Ministère des Transports informant la municipalité qu'au cours de l'été 2016 la pose d'un revêtement économique serait aménagée afin de maintenir la route sécuritaire;

Par conséquent, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu par le conseil municipal qu'une demande soit faite au Ministère des Transports afin de savoir quand il prévoit faire les travaux. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

103-16

Demande au Ministère des Transports

Considérant que les conducteurs circulent très rapidement et dépassent souvent la limite indiquée pour la zone urbaine de la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à la majorité que la municipalité de Saint-Cléophas demande au Ministère des Transports s'il est possible d'installer un panneau solaire à l'entrée du village indiquant combien le conducteur roule. Cette précaution a déjà été réalisée et a été très appréciée de la municipalité et de la population étant donné que les voitures passaient beaucoup moins vite. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à la majorité puisque le conseiller **Réjean Hudon n'est pas d'accord avec cette résolution.**

104-16

Levée de la séance

Proposé par Roland St-Pierre que la séance soit levée à vingt-et-une heures vingt-cinq minutes (21h25). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice général et sec.-très.

Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.